

Aide à l'acquisition des manuels scolaires : le chéquier livres

Profils : Jeune

Thématiques : Formation et emploi, Lycéen

La Région souhaite favoriser la réussite scolaire pour tous, en permettant à l'ensemble des jeunes lycéens de l'académie de Poitiers de bénéficier d'un soutien financier lors de leur rentrée en lycée.

L'acquisition des manuels scolaires constitue en effet une charge importante pour les familles, notamment les plus défavorisées.

Pour les entrants en seconde dans l'académie de Poitiers, cette aide se matérialise par deux chèques livres d'un montant total de 70€ et d'un complément de 80€ pour les entrants au lycée dont la famille est bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

Échéances

La campagne des chèques-livres 2017-2018 se termine le **30 novembre 2017**.

Cette année, la demande du complément d'aide de Rentrée Scolaire des lycéens s'effectue en même temps que la demande des chèques-livres, en justifiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire versée par la CAF ou la MSA. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les liens suivants : CAF ou MSA

Objectifs

- Aide à l'achat ou la location de manuels scolaires et cahiers pédagogiques avec les chèques livres.

Bénéficiaires

Tous les lycéens s'inscrivant pour la première fois dans un cycle de lycée général technologique ou professionnel, toutes filières confondues - classes de seconde d'enseignement général technologique et classes de première année de CAP ou de Bac Pro en 3 ans, en Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS), 1ère année en micro-lycée, en Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA).

- les lycées publics et EREA et micro-lycées,
- les lycées privés sous contrat d'association,
- le CNED (pour les élèves domiciliés dans l'académie de Poitiers).

Modalités

1. Consultez le règlement du chéquier livres.
2. Créer un compte et un dossier au nom du jeune sur le site Services en ligne de la Région et fournir le courrier d'affectation au lycée mentionnant le nom du lycée et l'inscription en seconde. Un certificat de scolarité de l'année 2016-2017 doit également être fourni .
3. Pour bénéficier d'un montant complémentaire de 80 €, l'attestation de droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire doit être intégrée au formulaire de demande du chéquier livres. Après acceptation de l'aide, un virement est adressé sur le compte du demandeur conformément au Relevé d'Identité Bancaire transmis.

Quel montant ?

Pour l'académie de Poitiers :

- 2 chèques livres d'un montant total de 70€, à valoir sur l'achat ou la location des manuels scolaires et des cahiers pédagogiques.
- 1 complément de 80 € pour les entrants au lycée dont la famille est bénéficiaire de l'ARS.

Comment ça marche ?

Pour les élèves :

- Connaître l'établissement et le niveau l'élève sera à la rentrée prochaine.
- Déposez votre demande (l'identité de l'élève est demandée et non celle des parents). Créer un compte personnel en utilisant une adresse e-mail, un identifiant et un mot de passe.
- Sachez qu'il n'est pas possible de réutiliser l'adresse mail d'une autre personne ayant déjà un compte Région (même de sa famille). Gardez la précieusement ainsi que votre identifiant et votre mot de passe qui vous serviront pour effectuer vos prochaines demandes d'aides.
- Votre demande de chéquier-livres permet ensuite à la Région de vous l'adresser directement au domicile. Ces chèques livres s'utilisent auprès des librairies, associations ou établissements de formation ayant passé une convention d'affiliation avec la Région, jusqu'au 31 décembre 2017. Une liste des partenaires affiliés est présente en téléchargement ci-dessous. Cette liste peut évoluer, le jeune peut se rapprocher des librairies, associations ou établissements de formation proches de son domicile pour se renseigner.

Pour les partenaires conventionnés :

- Pour toute information et/ou problème concernant les conventions ou les

remboursements des chèques-livres, appelez le 0811 664 885 (numéro Azur) ou envoyez un mail à l'adresse suivante : cheques.livres.partenaires@nouvelle-aquitaine.fr

Contact

Plate-forme téléphonique d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption

téléphone : 05 49 38 49 38

cheques.livres@nouvelle-aquitaine.fr